

PRESENTATION DU SERVICE D'INFORMATION JURIDIQUE

L'inscription au SIJ représente un réel investissement car les problèmes des personnes que vous allez recevoir sont réels et le fonctionnement du service demande que chacun prenne la mesure de ses responsabilités. **Avant de vous inscrire, vous devez donc lire ce document** afin d'évaluer, au regard de cette présentation, si l'engagement demandé correspond à celui que vous êtes prêt à donner pendant l'année universitaire 2020-2021



Si vous avez des questions, vous pouvez vous adresser à la Clinique du droit :
inscriptions-cliniquedudroit@u-bordeaux.fr / 05 56 84 62 87

Qu'est-ce que l'enseignement Clinique du droit?

Le terme Clinique provient du vocabulaire médical, il est utilisé pour définir un type d'enseignement au cours duquel les étudiants sont directement en contact avec les patients. L'enseignement clinique consiste à dispenser une formation pratique aux étudiants en droit en mettant leurs compétences juridiques au service de la communauté. Au cours des quinze dernières années, les Law Clinics ou Legal advise centers des universités anglo-saxonnes se sont multipliés dans les universités du monde entier.



D'où vient l'enseignement clinique du droit ?

« Le thème de l'enseignement clinique n'est pas nouveau. Il renvoie à un courant littéraire qui vit le jour dans notre pays au cours des premières années du XXe siècle et lia l'interrogation sur le droit, sa nature, et la manière de l'enseigner. En 1902, le professeur Brissaud faisait ainsi la promotion de « l'école pratique du droit » de Toulouse. [...] Les cours dispensés dans cette nouvelle école ont pour objectif de compléter l'enseignement réputé trop abstrait dispensé dans les facultés de droit [...] L'enseignement juridique est nécessairement affecté d'un caractère analytique. On y découpe le droit en branches, alors qu'il ne se présente jamais sous cette forme dans la vie concrète. Or, la combinaison des théories juridiques est laissée à la seule appréciation des étudiants. Il faut donc trouver un lieu et un moment pour leur apprendre à débrouiller les questions et les théories qui se présentent de manière enchevêtrée dans les faits. ».

Cliniques du droit : innovation versus professionnalisation, Pr. Christophe Jamin, Recueil Dalloz 2014, p. 675

L'activité clinique a une double vocation:

- Pédagogique car elle permet à des étudiants de 5e année de travailler sur le terrain. Pour s'y préparer, vous suivrez une formation spécifique permettant de développer les savoir-faire et savoir-être nécessaires à l'information juridique des personnes
- Sociale car elle accompagne et permet d'informer les usagers. Les activités de la clinique favorisent l'essor d'une démarche citoyenne au sein de l'université. Il s'agit de faire des étudiants des acteurs responsables dans la cité, en tissant des liens étroits avec les différents acteurs locaux, qu'ils soient élus ou professionnels, du monde juridique et/ou social.

Comment vais-je me former lors de mes interventions à la Clinique du droit ?

Votre formation par l'enseignement clinique reposera sur plusieurs piliers :

- La formation initiale : lors de votre rentrée à la Clinique du droit, vous recevrez une formation sur le fonctionnement de l'activité clinique, sa déontologie, la différence entre information et conseil juridique. Vous serez également formés à l'accueil des personnes et à la conduite d'entretien juridique. **Ces formations sont obligatoires.**

- Le travail sur les cas : vous serez amené à étudier les situations des personnes suivant le schéma suivant : écoute et analyse de la situation / qualification juridique des faits / information sur le droit applicable et les démarches possibles / orientation vers les organismes, services ou professionnels compétents
- La correction par le référent de vos éléments de réponse : tous vos éléments de réponse seront soumis à l'appréciation d'un référent qui contrôlera l'exactitude des informations et le respect des règles de l'activité du SIJ.
- L'auto-évaluation : à la clôture de chaque cas, et lors du débriefing fait avec l'équipe de la Clinique, vous auto-évaluerez votre expérience.
- Le partage d'expériences : des réunions pourront être organisées afin de partager avec les autres étudiants membres de la Clinique vos expériences et apprentissages. Ces réunions seront encadrées par des référents et/ou l'équipe de la Clinique avec qui vous pourrez revenir sur les difficultés rencontrées.

Quelles compétences vais-je développer ?

Les compétences que vous développerez dépendront des cas suivis et de votre engagement dans les activités de la Clinique. L'apprentissage se base sur la pratique, et dépend du nombre et de la nature des cas suivis. Lors de vos interventions, vous développerez les compétences suivantes :

- Conduire un entretien juridique
- Sélectionner des faits juridiques au milieu d'un récit personnel
- Qualifier juridiquement les faits
- Réaliser des recherches juridiques en vue de la recherche de solutions
- Transmettre de l'information juridique à un public non juriste
- Gérer les émotions de son interlocuteur et ses propres émotions

Vous aurez également l'opportunité de travailler en équipe et apprendrez à gérer votre temps, que ce soit lors des entretiens ou lors de vos phases de recherches/résolutions des cas. De plus, vous vous familiariserez avec la déontologie et l'éthique indispensables à l'exercice d'une profession juridique.



« La Clinique permet d'appréhender un élément qui sera le quotidien de certains d'entre nous dans un futur assez proche : l'entretien avec un justiciable »
- Julien

Le fonctionnement du SIJ



Les étapes de votre participation au SIJ durant votre année universitaire seront les suivantes :

- Je m'inscris à la Clinique du droit au travers d'une procédure d'inscription en ligne durant laquelle je choisis ma catégorie d'intervention principale pour l'année universitaire à venir. J'envoie ensuite le formulaire dûment rempli et signé à la Clinique du droit.
- Je reçois un courriel de confirmation de mon inscription dans la catégorie
- Je suis la formation obligatoire de la Clinique du droit, en présentiel et/ou distanciel.
- Je reçois le calendrier d'intervention pour la 1ère période d'intervention, d'Octobre à Mai, sur lequel sont inscrites les dates de mes permanences présentiels.
- Je suis informé la veille de ma permanence, par courriel, des rendez-vous qui me sont assignés le lendemain.
- Le jour de la permanence, je me présente au moins 20 min avant mon rendez-vous dans les locaux de la Clinique du droit pour échanger avec mon équipe et l'équipe de la Clinique du droit
- Nous réalisons en équipe le premier rendez-vous ou rendez-vous "Accueil"
- A l'issue du rendez-vous, je participe à un debriefing sur le déroulé du rendez-vous
- Nous travaillons pendant une semaine, avec mon équipe, sur le dossier, sous la supervision d'un enseignant-référent, qui doit impérativement valider notre réponse avant le prochain rendez-vous
- Notre équipe reçoit la personne lors d'un second entretien ou entretien "Retour" durant lequel nous lui expliquons le droit applicable à sa situation, ses différentes possibilités légales et les organismes vers lesquels il peut s'orienter pour la suite.
- A l'issue du second entretien, nous remplissons avec mon équipe une petite fiche d'auto-évaluation et réalisons un debriefing de ce rendez-vous avec l'équipe de la Clinique

Bon à savoir

La Clinique du droit se trouve au dernier étage du Pôle Juridique et Judiciaire, 35 place Pey-Berland, 33 000 Bordeaux. Les rendez-vous se déroulent dans des salles de ce même bâtiment

Chaque rendez-vous est encadré par les membres de l'équipe de la Clinique du droit, avec lesquels vous vous entretenez avant et après chaque rendez-vous

Les étudiants comme les usagers doivent signer un document qui les engage, pour les uns à respecter les règles de déontologies, pour les autres, à attester qu'ils ont pris connaissance du fonctionnement du service.

Le service est totalement gratuit et confidentiel.

Comment vais-je participer au SIJ ?

Vous allez participer en premier lieu en tant que Juriste du SIJ. Ce service a été conçu pour vous et fonctionne uniquement grâce à votre participation, non seulement au service d'information juridique, mais aussi au projet dans sa globalité. Vous en êtes les meilleurs ambassadeurs. Nous avons donc également besoin de vous pour le faire connaître auprès des potentiels usagers mais également des partenaires qui nous financent et nous permettent de le faire fonctionner. Nous ferons donc parfois appel à vous pour d'autres activités, telles que la tenue de réunions avec des partenaires, la présentation du projet en public. Nous vous encourageons à diffuser l'information de l'existence du service autour de vous, que ce soit à vos proches, à des particuliers ou à des organisations, institutions, susceptibles d'être intéressées.

Vais-je intervenir seul à la Clinique du droit ?

Vous intervenez par groupe de trois, même s'il peut arriver que vous interveniez en binôme. En revanche, vous n'intervenez jamais seul ! Vous pouvez être issus de la même formation ou être « mixés » avec des étudiants d'autres formations. Interviennent au SIJ des étudiants en Master 2 de la Faculté de droit et de science politique de l'université de Bordeaux, des étudiants de l'Institut d'Études Judiciaires de l'université de Bordeaux, des auditeurs de justice de l'École nationale de la magistrature, des élèves-avocats de l'École des avocats-ALIENOR et des étudiants du Centre de Formation Professionnelle des Notaires.



« Cela m'a permis de travailler avec d'autres personnes et d'évaluer ma capacité à le faire. Le fait d'être plusieurs permet de construire quelque chose de pointu, chacun se complétant »
- Marc

Puis-je choisir la thématique des cas que je vais suivre ?

Vous êtes répartis par catégories au début de l'année. C'est vous qui choisissez votre catégorie d'intervention lors de l'inscription (et en fonction des disponibilités) - sauf dans le cas où la participation au SIJ est intégrée dans votre formation. Votre enseignant peut dans ce cas précis décider de la catégorie d'affectation (Ex: Droit Social pour les étudiants du M2 Droit des relations du travail en entreprise). Sachez également que durant l'année vous pourrez vous porter volontaire pour suivre des dossiers d'autres catégories que ceux de votre catégorie d'assignation initiale.

À quel moment vais-je intervenir ?

Vous serez "de permanence" le mardi ou le jeudi soir entre 17h et 20h selon votre catégorie d'intervention.

Mardi :

Consommation, surendettement et contrats
Droit pénal
Droit de la famille
Droit des affaires

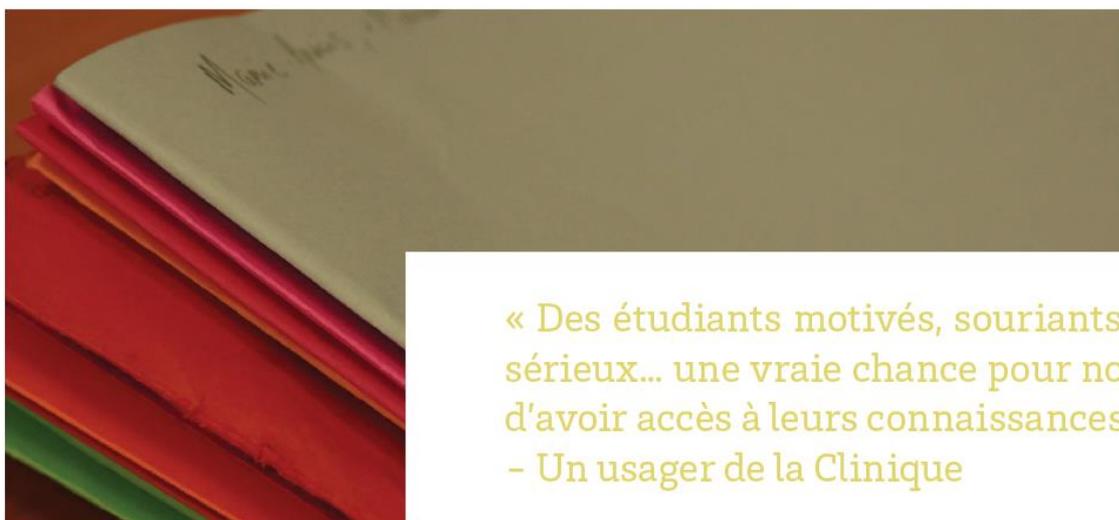
Jeudi :

Droit du travail et droit social
Assurances et responsabilités
Fonction publique
Droit des étrangers
Urbanisme

Le planning des permanences est établi en début d'année. Vous avez donc l'obligation de réserver ce créneau dans vos emplois du temps respectifs. Il vous est possible, en cas d'extrême nécessité, de modifier ce planning, en demandant à la responsable administrative d'intervenir sur certains horaires, sur une autre journée, et en proposant dans la mesure du possible un remplaçant. Si jamais vous avez certaines obligations notamment professionnelles, connues dès l'inscription, vous pouvez aussi les faire connaître à l'équipe qui le prendra en compte dans l'établissement du planning.

Combien de rendez-vous vais-je avoir ?

Il est impossible de savoir combien de rendez-vous vous allez avoir dans l'année ou lors de chacune de vos permanences. Ce nombre varie d'une semaine à l'autre en fonction de la demande et oscille entre 0 et 2 rendez-vous par permanence. Le système de rendez-vous repose uniquement sur les besoins des personnes et l'équipe n'a aucune marge de manœuvre à cet égard. Cependant, on estime que les étudiants inscrits réalisent en moyenne entre 1 et 4 dossiers par an (ce nombre peut être plus important en fonction de l'engagement de l'étudiant sur la totalité de l'année)



Il existe également des différences entre les catégories d'intervenant pour le nombre de rendez-vous. Sont par exemple très demandées les catégories Droit de la famille, Consommation, surendettement et Contrats et Droit social. Les catégories Droit des Etrangers et Droit pénal sont pas exemple moins sollicités (en grande partie car ces secteurs sont couverts par le secteur associatif, ou le fonctionnement de la justice).

Quelle est la durée de mon engagement à la Clinique du droit ?

Vous vous engagez sur une période d'un an. Le SIJ est un service à la disposition de toutes les personnes. Il fonctionne toute l'année à l'exception des mois de juillet, août ainsi que pendant les vacances universitaires. Le SIJ fonctionne également pendant les périodes d'examen. Il est donc important d'organiser votre temps de travail en fonction de vos permanences.

« Les personnes aux revenus modestes peuvent être conseillées sans frais, guidées vers les bons services et faire profiter de leurs expériences aux étudiants de la Clinique »
- Leïla



Puis-je suspendre mon engagement à la Clinique du droit pendant ma période de stage ?

Si vos horaires ou votre employeur ne vous le permettent pas, vous pouvez suspendre votre engagement au moment de débiter votre stage professionnel. Vous devez pour cela envoyer un courriel demandant la suspension de votre engagement et en expliquant la raison. Cependant, nous vous demandons dans la mesure du possible d'essayer de concilier votre engagement à la Clinique du droit avec votre stage professionnel car :

1. Il est important de faire fonctionner le service toute l'année. La participation au SIJ est un réel engagement dans un programme de formation et un service. En vous engageant, vous devenez responsable pour l'année en cours du fonctionnement de ce service.
2. Cette formation est basée sur la pratique. En intervenant seulement d'octobre à avril, vos passages seront limités et les compétences développées, moindre
3. L'expérience nous a montré que les responsables de stage sont particulièrement réceptifs à cette activité, et du fait qu'elle rentre dans votre parcours d'étude, ne montrent aucune réticence à que cet engagement se poursuive sur la période de stage.

La Clinique du droit peut, si nécessaire, vous fournir un justificatif de présence pour votre employeur.

Et si j'ai un empêchement et que je ne peux pas venir aux rendez-vous ?

Si pour une raison vous ne pouvez être présent à vos rendez-vous il vous faut impérativement prévenir le plus tôt possible la Clinique du droit et aider à trouver un remplaçant.



Quelles sont les règles du service ?

Le Service d'Information Juridique de la Clinique du droit dispose de règles déontologiques strictes qui encadrent son activité, dans le respect des usagers et des professionnels du droit. Figurent par exemple dans ces règles la confidentialité, la gratuité, les objectifs du SIJ, etc

Si vous intégrez le SIJ vous vous engagez à respecter ces règles (auxquelles vous serez formés).

Vos référents

Lors de vos interventions au SIJ, vous serez encadrés par des enseignants-chercheurs référents, en fonction de la catégorie du problème juridique sur lequel vous êtes sollicités. Ils sont disponibles pour répondre à toutes les questions que vous vous posez concernant le dossier suivi.

Voici la liste des référents du SIJ pour l'année 2020-2021 (Attention, cette liste est susceptible de subir des modifications)

Catégorie	Nom	Adresse mail
Consommation, surendettement, Contrats	Béregère MELIN- SOUCRAMANIEN	berengere.melin-soucramanien@u-bordeaux.fr
	Marianne VILLEMONTAIX	marianne.lecene-villemonaix@u-bordeaux.fr
Droit pénal	Olivier DECIMA	Olivier.decima@u-bordeaux.fr
Droit de la famille	Marie LAMARCHE	Marie.lamarche@u-bordeaux.fr
Urbanisme	Christian GRELLOIS	Christian.grellois@u-bordeaux.fr
	Frédérique Julienne	Frederique.julienne@u-bordeaux.fr
	Jean-Marie PLAZY	Jean-marie.plazy@u-bordeaux.fr
Droit des affaires / Propriété intellectuelle	Hélène SKRYPNIAK	helene.skrzypniak@u-bordeaux.fr
Fonction Publique	Cécile CASTAING	Cecile.castaing@u-bordeaux.fr
Assurances et responsabilités	Laurent BLOCH	Laurent.bloch@u-bordeaux.fr
Droit des étrangers / DIP	Marion TISSIER	Marion.tissier@u-bordeaux.fr
	Jean SAGOT DUVAUROUX	jean.sagot-duvauroux@u-bordeaux.fr
Droit social	François PETIT	Francois.petit@u-bordeaux.fr
	Sébastien TOURNAUX	Sebastien.tournaux@u-bordeaux.fr
	Maryse BADEL	Maryse.badel@u-bordeaux.fr

Quel est le rôle du référent ?

Votre référent a la responsabilité de :

- Définir les questions pouvant être traitées dans sa catégorie. En cas de doute, il est saisi par l'équipe du SIJ pour savoir si un dossier est recevable.

- Contrôler vos éléments de réponse et veiller au respect de la déontologie de l'activité clinique, et notamment au respect de la limite entre information et conseil juridique
- Etre disponible pour échanger avec vous sur un dossier suivi, par courriel, téléphone ou en présentiel, le cas échéant

Qui sont les usagers du SIJ ?

Toute personne désirant être informée sur ses droits peut prendre rendez-vous au SIJ par téléphone, mail ou courrier. Elle prend contact avec l'équipe du SIJ qui, au regard des règles déontologiques du service, évalue si le dossier est recevable et l'assigne à la catégorie correspondante, éventuellement avec l'aval du référent, si besoin.

La seule contrainte est de ne pas être déjà suivi par un professionnel du droit sur ce dossier et/ou de ne pas être en litige sur cette question avec l'université de Bordeaux.

Le SIJ est un programme de formation. L'équipe vous encadrant peut donc à tout moment juger qu'un dossier n'est pas recevable car non adapté à vos compétences et/ou aux objectifs pédagogiques du projet.

Comment vais-je être en contact avec la personne ?

Si le dossier est recevable, la personne se voit proposer deux rendez-vous , à une semaine d'intervalle, le mardi ou le jeudi soir suivant la catégorie relevant du dossier.

Vous rencontrerez donc la personne à deux reprises :

- Lors du premier entretien, où votre équipe reçoit seule la personne afin de connaître sa situation et ses questions. C'est "l'entretien aller" ou entretien d'accueil/écoute
- Lors du second entretien ou "entretien retour" durant lequel, après avoir travaillé sur votre dossier et qu'il ait été validé par votre référent, votre équipe et vous-même informeront la personne sur la qualification juridique des faits, le droit applicable à sa situation et les démarches possibles qu'elle peut effectuer en associant éventuellement des orientations vers les organismes / corps professionnels compétents pour l'accompagner dans la suite de la procédure.

Quelle va être ma relation avec le bénéficiaire ?

La personne qui prend rendez-vous souhaite être informée par une personne compétente. Elle a confiance en vous et en vos connaissances. Vous devez donc vous comporter comme un professionnel. N'oubliez pas que même si vous êtes encadrés par les référents et l'équipe du SIJ, vous et vos collègues sont seuls durant les rendez-vous avec les usagers. Il s'agit de vraies personnes avec de vraies questions, et vous êtes responsables de leur apporter des réponses.

C'est vous qui allez établir le principal lien avec la personne. Mais n'oubliez pas que l'équipe est là pour vous aider et vous encadrer. De ce fait, une parfaite communication est nécessaire entre l'ensemble des membres du SIJ.



« Les difficultés furent d'ordre humain. Lors de mes débuts, plusieurs rendez-vous se sont clos dans les pleurs. La pression est alors énorme »

- Camille

Bon à savoir

Il n'existe pas de profil type des usagers de la Clinique. Les personnes reçues font partie de catégories sociales et tranches d'âge diverses. Par exemple, nous recevons une majorité d'actifs mais également des personnes sans emploi, des étudiants ou des retraités. Les personnes ont surtout des profils psychologiques divers, liés à leurs histoires personnelles, aux problématiques pour lesquelles elles viennent vous voir, et à leur caractère. Si un profil particulier est identifié lors de la prise de rendez-vous, cela sera indiqué afin que vous puissiez préparer l'entretien en conséquence.